



Facultés affaiblies

Jugement affaibli

Temps de réaction plus lent

Diminution de la capacité de conduire



Conduite avec facultés affaiblies

La conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou les deux est dangereuse et illégale en Ontario. Elle est la principale cause de décès sur les routes. Avant de sortir, prévoyez un moyen de rentrer chez vous en toute sécurité, y compris :

- conducteur désigné
- transport en commun
- services de covoiturage
- taxi

Conséquences

- Suspension immédiate ou annulation du permis de conduire
- Mise en fourrière immédiate du véhicule
- Amendes et sanctions
- Accusations criminelles
- Obligation de suivre un programme de formation sur la drogue et l'alcool ou un programme de traitement de la toxicomanie
- Utilisation obligatoire d'un antidémarreur
- Augmentation des primes d'assurance
- Peine d'emprisonnement

Pour en savoir plus

Ontario.ca/lasobrieteauvolant

Ontario.ca/trophighpourconduire

Rappels

- Aucun contenant (alcool ou cannabis) ne doit être ouvert dans votre voiture pendant la conduite.
- Lorsque vous avez les facultés affaiblies, vous ne pouvez pas être dans votre voiture, même si elle est stationnée.
- Une politique de tolérance zéro s'applique aux jeunes conducteurs et aux conducteurs débutants. Les conducteurs accompagnateurs ne doivent pas avoir les facultés affaiblies.
- Les conducteurs aux facultés affaiblies par la drogue font face aux mêmes conséquences que les conducteurs aux facultés affaiblies par l'alcool.
- Les facultés affaiblies par la drogue peuvent être causées par :
 - la consommation de cannabis et d'autres drogues licites ou illicites
 - quelques médicaments d'ordonnance ou de médicaments en vente libre
- Les lois sur la conduite avec facultés affaiblies en vertu du Code criminel (Canada) s'appliquent à tous les véhicules motorisés, y compris aux voitures, aux camions, aux motocyclettes, aux embarcations, aux motoneiges, aux véhicules hors route, aux tondeuses à siège, aux voitures de golf, aux cyclomoteurs et aux véhicules à basse vitesse.
- Signalez toute conduite dangereuse ou erratique sur les routes de l'Ontario en appelant le 9-1-1.